

Rapport d'évaluation

Plan d'action
CENDREA NATURE



Février 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise CENDREA NATURE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

CENDREA NATURE			
Date d'adhésion au programme	21/08/2023	Date d'engagement dans le programme	09/11/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	2 ans (2023-2025)		

Date de transmission du rapport de suivi	10/11/2025
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	11/2023-11/2025
Date de publication du rapport d'évaluation	02/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre.

Ainsi, **l'analyse technique** du plan d'action est assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, suffisant, exemplaire).

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions	5
II. Evaluation	6
II.1 Synthèse de l'évaluation	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	6
III. Recommandations	7
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	7
III.1.1 Précision du plan d'action.....	7
III.1.2 Complément au plan d'action	7
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	7

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	5 Rue de la Liberté 29260 Ploudaniel
Secteurs d'activité	Fabrication de produits ménagers 100% naturels issus d'hydroxyde de potassium (mélange d'eau de pluie et de cendres de bois), sous label Nature&Progrès, unique label à proscrire toute substance pétrochimique. Produits proposés : lessive, nettoyant multiusages, liquide lave-vaisselle, savon ménager et pâte à récurer.
Chiffre d'affaires	Non précisé
Nombre d'employés	1
Site web de l'entreprise	https://www.cendreanature.fr/

I.1 Engagements préexistants

L'entreprise dispose d'engagements préexistants notamment le Label Nature&Progrès et des Eco-défis organisés.

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

L'entreprise identifie principalement un enjeu non traité à ce stade par ses engagements lié aux émissions de gaz à effets de serre durant la livraison des produits.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le plan d'action couvre l'ensemble du périmètre de l'entreprise. Cette dernière cherche à développer et communiquer davantage au sein même de la commune afin de conquérir davantage de clients proches et réduire son impact carbone en limitant les points de vente trop éloignés.
-----------------------------------	--

Durée prévue pour la mise en œuvre	2 ans
---	-------

Nombre d'actions cœur de métier	1	Nombre d'actions complémentaires	1
--	---	---	---

Action cœur de métier	• 1. Pour réduire mon impact carbone (2 ans)
------------------------------	--

Action complémentaire	• 1. Sensibilisation des consommateurs à la biodiversité en précisant et argumentant les compositions dangereuses des produits ménagers issus de pétrochimie
------------------------------	--

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Même si l'entreprise a bien complété tous les champs du dossier, le diagnostic présenté ne correspond pas forcément aux attentes dans le cadre du programme (pas d'évaluation globale des impacts). Le plan d'action et sa gouvernance sont également entièrement complétés même si les objectifs ne sont pas toujours SMART ou les réponses sont parfois un peu éloignés des attendus sur certains champs (ex : pilotage).

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	À renforcer	Exemplaire	Exemplaire	À renforcer

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

L'entreprise se distingue par un modèle d'affaires proposant des produits alternatifs permettant intrinsèquement de réduire des pressions sur la biodiversité des produits ménagers classiques mais également sur des engagements préexistants déjà opérationnels (approvisionnement local, certification des produits et vente en vrac/contenant consignés).

Le diagnostic de l'entreprise reste assez général. Pour autant le plan d'action s'appuie sur une action cœur de métier ciblant de manière exemplaire l'une des principales pressions de l'activité. Il est pertinent, additionnel et réaliste au regard des moyens de l'entreprise et de sa taille. De plus, l'entreprise s'engage pour impliquer d'autres parties prenantes notamment via la sensibilisation.

Des axes de progrès subsistent pour un prochain plan d'action concernant la définition d'indicateurs, d'objectifs chiffrés et d'un cadrage temporel plus précis, afin de renforcer le pilotage et la lisibilité du plan dans la durée. L'entreprise pourrait également continuer à explorer les alternatives durables et allongeant le cycle de vie des contenants utilisés pour la fabrication et la distribution des produits.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

Pour consolider son plan d'action, l'entreprise est invitée à apporter les précisions suivantes :

- Définir des objectifs chiffrés associés à chacune des actions
- Définir les échéances des engagements et les grandes étapes de mises en œuvre envisagées.

III.1.2 Complément au plan d'action

L'entreprise pourra également dans le cadre d'un nouveau plan d'action affiner son diagnostic biodiversité en précisant ses dépendances aux services écosystémiques et les pressions potentielles appliquées sur l'ensemble du cycle de vie de ses produits. Cela pourra peut être permettre l'identification de nouveaux axes d'engagements ou petites améliorations des engagements forts déjà existants.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

Pour un renouvellement du plan d'action, il serait pertinent de préciser exactement ce qui a pu être mis en œuvre ou non, ici sur l'action 2. En effet, si l'action est toujours en cours il serait pertinent de savoir ce qui a pu être fait et si des choses sont prévues par la suite (dans le cadre d'un prochain plan d'action ou non).

Il serait également pertinent de préciser comment l'écosystème local a été mobilisé (notamment les acteurs de la collectivité territoriale et les acteurs associatifs) pour initier cette action, et d'avoir plus de précision sur la raison du délai de mise en œuvre.